

L'ajournement

● (2215)

Du 1^{er} janvier 1977 jusqu'à maintenant, les emprunts du gouvernement sont passés de 42 à 77 milliards de dollars. De cette augmentation de 35 milliards, plus de 28 milliards sont allés directement au public. La majeure partie des obligations ont été achetées par le public. Au cours de la dernière année, les banques n'en ont presque pas pris.

Le gouvernement se sert de la Banque du Canada pour financer sa dette scandaleuse et il exploite le régime pour faire monter les taux d'intérêt au Canada et empêcher l'entreprise privée de se procurer des fonds. D'où la déclaration pertinente de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes qu'en Ontario seulement, 17.2 p. 100 des entreprises ont retardé leurs projets d'expansion ou annulé la création d'emplois à cause des taux d'intérêt excessivement élevés.

A mon avis, la politique du gouvernement est de faire monter les taux d'intérêt afin de pouvoir s'adresser au marché libre pour les fonds dont il a besoin. Il prive ainsi les petites et moyennes entreprises et même les grandes entreprises de la possibilité d'emprunter à des taux réalistes. La politique du gouvernement a infligé aux entreprises une hausse des taux d'intérêt de ½ et 1 p. 100 au moins. Le jeu du gouvernement jusqu'ici cette année a été de prétendre lier les taux d'intérêt à la moyenne des billets du trésor, mais c'est le même flottement impur que celui qu'il avait pratiqué dans les transactions du taux de change.

M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député se rappelle peut-être que la question dont il a parlé, où il a posé une première question au premier ministre (M. Trudeau) et à moi une question supplémentaire, j'ai dit que la politique de la Banque de Canada a été et est toujours de contrer les fluctuations brusques des taux d'intérêt au Canada, surtout sur le marché des billets du Trésor de 91 jours, en

rachetant ou en vendant, selon le cas, quand la Banque considère que les fluctuations des taux d'intérêt sont excessives ou désordonnées et qu'elles risquent de perturber les marchés financiers.

Le député se rappellera que le but de ces interventions de la Banque du Canada est de stabiliser le marché. S'il relit le mandat que confie à la Banque du Canada la loi qui la régit, il verra que l'une des trois raisons pour lesquelles la Banque du Canada a été établie était de stabiliser les marchés de capitaux canadiens.

La banque du Canada a pour mandat de stabiliser les marchés. Au cours de la période en question, elle a acheté et vendu des titres d'État, ce qui veut dire que dans certains cas elle a réagi contre une hausse des taux d'intérêt et dans d'autres contre une baisse, quand elle jugeait que ces mouvements des taux d'intérêt étaient irréguliers.

● (2220)

Rien ne prouve que le député a raison de prétendre que la banque maintient constamment ses taux d'intérêt à un niveau trop élevé. De toute évidence, la banque ne peut simplement pas maintenir longtemps ses taux d'intérêt à un niveau au-dessus de ce que le marché juge être un taux stable car cela signifie qu'elle irait constamment à l'encontre du marché et elle n'a pas le pouvoir nécessaire de la contrecarrer de façon soutenue.

Je signalerai simplement au député que s'il étudie plus attentivement les réponses qui lui ont été fournies durant les sessions antérieures, il constatera, je crois, que son allégation n'est pas fondée et que la banque n'applique nullement la politique dont il parle dans sa question.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 20.)